

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 09 AVRIL 2013**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, le neuf avril deux mille treize à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Guy COURSAN, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2013

Date d'affichage : 03 avril 2013

Présents: MM et MMES Guy COURSAN, Annie MERVEILLEUX, Eric VILLETTE, Jérôme GOYALLON, Olivier MOLANT, Jacques FLEURANT, Maylane BACCAM, Serge TORLINI, Pierre VENAYRE, Philippe MOUNIER, Marie-Sophie BOTHOREL,

Pouvoirs : M Dominique STANCHIERI donne pouvoir à M Eric VILLETTE, MME Marie-Pierre GUILLAS donne pouvoir à Olivier MOLANT, MME Barbara de MONTBRON donne pouvoir à M Philippe MOUNIER,

Absente excusée : Mme Nezha ROUGIER.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Philippe MOUNIER a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès verbal de la séance du 28 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

Il est alors procédé à l'ordre du jour.

1- VOTE DES 3 TAXES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux des impôts n'a pas subi d'augmentation depuis 2010. L'augmentation des bases d'imposition 2013 sans augmentation du taux de ces dernières génère une recette de 28 123 euros d'imposition supplémentaire par rapport à 2012. Le produit fiscal attendu est de 804 422euros.

Suite à sa réunion de préparation budgétaire, tenant compte de la conjoncture, la commission finances propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux d'imposition cette année.

Taxe d'habitation : 13.61%

Taxe foncière bâtie : 24.31%

Taxe foncière non bâtie : 65.26%

Vote à l'unanimité

2- SUBVENTIONS

A- Subvention aux Associations

Pierre VENAYRE présente les propositions d'attribution de subventions retenues par la commission lors de sa réunion en date du 1^{er} mars 2013. Cette attribution est subordonnée à une demande officielle de l'association concernée accompagnée des documents ci-dessous :

- Demande de subvention (doc cerfa n°12156) qui doit être obligatoirement complétée intégralement.

- Questionnaire associations

Dans le cas contraire, la demande ne peut pas être prise en compte.

NOM	MONTANT SUBVENTION
TENNIS CLUB JARNAIS	1000,00 €
CLUB GYMNASTIQUE ET YOGA	1000,00 €
FOOTBALL CLUB JARNAIS	1800,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	350,00€
BADMINTON CLUB JARNAIS	1000,00€
COMITE DES FETES	2400.00€
CLUB DES RETRAITES	350,00 €
ASSOCIATION PARENTS ELEVES	1200,00 €
TRAC EN SCENE	1100,00 €
SOCIETE CHASSE	350,00 €
A.F.M. TELETHON	150,00 €
CARNAVAL ANGOUL'LOISIRS	150,00 €
JUMELAGE FRANCO ALLEMAND	411,00 €
LA ROCHELLE LIVRES	200.00 €
TOTAL	11461,00 €

Les subventions ci-dessus ne pourront être versées que si l'association est à jour de tous les documents administratifs et financiers réglementaires devant être transmis à la mairie (procès-verbal de l'assemblée générale, attestation d'assurance et règlement des locations de salle). Le Maire doit être tenu informé et invité aux assemblées générales des associations.

Vote à l'unanimité.

B- Subvention au CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS qui s'est réuni le 04 mars 2013 a décidé de solliciter une subvention de 8000 euros au titre de l'année 2013.

Afin de lui permettre de voter son budget 2013, le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le versement de la subvention au montant sollicité ci-dessus.

Vote à l'unanimité

3- GROUPE SCOLAIRE- PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Annie MERVEILLEUX expose :

Lors de sa réunion en date du 18 octobre 2012, la commission affaires scolaires a examiné les projets que les enseignants des écoles élémentaire et maternelle ont présenté pour l'année scolaire 2013-2014.

ECOLE ELEMENTAIRE

Projet voyage-lecture (2 classes)	70.00 €
Spectacle à Villeneuve les Salines (1 classe)	110.00 €
Sortie site départemental (1 classe)	150.00 €
Sortie au Paléosite (2 classes)	340.00 €

Animations sportives USEP (5 classes)	700.00 €
Cycle de séances d'initiation handball (1 classe)	170.00 €
Voyage à Paris (1 classe)	3050.00 €
Déplacement pour le Printemps des Poètes (2 classes)	80.00 €
Réserve septembre décembre 2013	450.00 €
Total	5120.00 €

FINANCEMENT

Coopérative école et classes	1000.00 €
AJPE	800.00 €
Familles (voyage à Paris)	1560.00 €
Participation de la commune sollicitée	1760.00 €

ECOLE MATERNELLE

Renouvellement parc à vélos	902.71 €
Achat livres	550.00 €
Sortie Paléosite	136.50 €
USEP	341.65 €
Projet autonomie	411.00 €
Sortie médiathèque	74.00 €
Total	2590.86 €

FINANCEMENT

Autres	990.86 €
Participation de la commune sollicitée	1600.00 €

Après avoir débattu, les membres de la commission ont décidé de proposer au Conseil Municipal les participations de la commune ci-dessous :

PROJETS SCOLAIRES

Ecole primaire (149 enfants)	6.50 €/élève inscrit au premier janvier 2013
Ecole maternelle (79 enfants)	14 € /élève inscrit au 1^{er} janvier 2013

FOURNITURES SCOLAIRES

Ecole primaire	35 €/élève inscrit au premier janvier 2013
Ecole maternelle	42 € /élève inscrit au 1^{er} janvier 2013

Tout projet ne figurant pas dans les listes ci-dessus devra faire l'objet d'une demande particulière qui sera examinée par la commission.

Il sera précisé aux enseignants qu'aucun achat de fournitures scolaires ne devra être exigé de la part des parents (il est demandé aux parents une contribution non obligatoire à la coopérative scolaire).

Le montant définitif des 13 séances de piscine pour 33 enfants est de **1358.50 euros**.

Il est envisagé d'équiper les deux dernières classes en vidéo projecteur, matériel qui a été retenu par les enseignants concernés. Cet équipement s'effectuera pour une des deux classe dès cette année et une subvention sera à nouveau sollicitée auprès du Conseil Régional.

TARIFS CANTINE

Par délibération en date du 15 novembre 2012, le Conseil Municipal a validé les propositions de la commission concernant les tarifs des repas à la cantine pour l'année 2013 et des participations financières des familles pour les situations particulières.

Pour rappel :

- **Enfants allergiques** dont les parents fournissent le repas
1 euro par repas

- **Enfants dont les parents ne sont pas domiciliés sur la commune**
Application du coefficient 6
- **Repas adulte**
Le prix du repas est maintenu à 5 euros

Il est aussi proposé au Conseil Municipal

- **Jour de grève**- Surveillance des enfants dont les parents fournissent le repas
1 euro par enfant présent

Le Conseil Municipal vote favorablement ces tarifs avec 13 voix pour et une voix contre. Maylane BACCAM s'oppose à l'instauration d'une participation des familles pour le jour de grève.

4- BUDGET 2013

Le Maire ouvre le débat :

« En préambule, suite au débat d'orientations budgétaires et aux remarques formulées, je souhaite vous dire que le projet de budget 2013 dont le montant s'élève à 2 636 619€ cette année et sur lequel vous allez être amenés à vous prononcer est construit :

- Avec une rigueur budgétaire qui tient compte de la situation économique et des dotations gelées cette année,
- Une réflexion et des propositions que chaque représentant de commission vous présentera,
- Le report de la réforme scolaire en 2014 mais que nous préparerons tout au long de l'année,
- Sans augmentation des impôts,
- Avec un montant de 30% des subventions attendues,
- Un FCTVA plus important que prévu (cantine : 160 000 euros) qui comme vous l'expliquera Olivier nous permettra de moins emprunter cette année. »

Olivier MOLANT expose

Pour cette année, le budget communal s'élève à **2 646 974 euros**

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 1 625 571 €

1) Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2013 concernent entre autres :

1-1 Les produits de service dont les recettes de cantine et d'accueil périscolaire pour un montant de **89 550€**,

1-2 La fiscalité dont le produit attendu est de **960 940€** sans augmentation des taux d'imposition,

1-3 Les dotations, subventions et participations qui sont prévues à hauteur de **456 733€**,

1-4 Les autres produits de gestion qui correspondent aux revenus des immeubles et des locations de salle pour **45 000€**.

2) Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2013 concernent entre autres :

2-1 Les charges à caractère général en légère baisse cette année pour **382 667€** qui prennent en compte les augmentations des tarifs de fourniture en eau, électricité, gaz et carburants.

2-2 Les charges de personnel pour 797 845€ qui sont calculées sur 21 postes d'agents titulaires, la prolongation pour 6 mois de 2 contrats aidés aux services techniques, le recrutement de 2 emplois avenir pour deux agents aux écoles et une vacation de 5 mois pour les archives communales. Elles incluent aussi la forte augmentation des cotisations et une augmentation prévisionnelle de 1% en cours d'année 2013.

2-3 Les autres charges de gestion courante pour 194 300€ dont la subvention à l'association Angoul'loisirs pour un montant de **126 153€**, au CCAS pour **8000.00€** et les subventions aux associations pour **12 347€**

2-4 Les charges financières : Il s'agit des charges d'intérêts des emprunts en cours pour **57 592 €**.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 1 021 403€

3) Les recettes prévisionnelles d'investissement 2013 concernent entre autres :

3-1 Le FCTVA pour **160 000€** et la TLE pour **50 000€**

3-2 Un reste à réaliser de **227 593€**

3-3 Les subventions de travaux pour **93 000€** soit 30% du montant des demandes prévues

3-4 Un emprunt ou un crédit relais de 69 000€

4) Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2013 concernent entre autres :

4-1 Le programme des travaux 2013 pour 603 077 € dont le détail figure au budget

4-2 Le capital des emprunts pour 144 484€

4-3 Les restes à réaliser pour 60 540€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote le budget prévisionnel 2013 avec 11 voix pour et 3 voix contre et décide de mandater le Maire pour effectuer toutes les démarches permettant de contracter un emprunt ou un crédit relais de 69 000 euros aux meilleures conditions possibles pour compléter le financement des travaux de la réhabilitation des services administratifs et techniques. Les modalités de cet emprunt ou crédit relais seront proposées lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

M Eric VILLETTE, M Dominique STANCHIERI, par procuration, Mme Maylane BACAM précisent qu'ils s'opposent à l'inscription au budget des travaux de réhabilitation des services administratifs et techniques.

5-CONTRATS AIDES

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la situation des contrats aidés au sein de la commune :

D'une part,

Deux agents travaillent actuellement sous contrats aidés, C.A.E. au sein des services techniques :

- L'un, affecté à l'entretien des bâtiments et des espaces verts, pour lequel l'Etat prend en charge 90% de la rémunération correspondant au SMIC et exonère des charges patronales de sécurité sociale, dans la limite d'une durée hebdomadaire de 22 heures.

Coût mensuel pour la commune : 205 euros (dont régime indemnitaire et tickets restaurant)

- L'autre, affecté à l'entretien des salles communales et aux états des lieux, dont l'Etat prend en charge 80% de la rémunération correspondant au SMIC et exonère des charges patronales de sécurité sociale, dans la limite d'une durée hebdomadaire de 22 heures.

Coût mensuel pour la commune : 295 euros (dont régime indemnitaire et tickets restaurant)

Ces contrats peuvent être prolongés pour une durée de 6 mois.

Il est proposé aux membres du Conseil la prolongation de ces contrats dans les conditions ci-dessus et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

D'autre part,

Deux agents travaillent actuellement au sein du service Cantine – Entretien. Pour anticiper la préparation de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014 et le départ en retraite possible de 2 agents et considérant que :

- l'une, dont le C.A.E. arrive à échéance le 11 septembre 2013, pourrait être reconduit sous la forme d'un emploi d'avenir. L'Etat prend en charge 75% de la rémunération correspondant au SMIC, sur la base de 35 heures. Il est possible d'envisager une durée de contrat de 18 mois.

Coût mensuel pour la commune : 538 euros (dont régime indemnitaire et tickets restaurant, hors cotisations)

- l'autre, dont le contrat d'apprentissage, pour préparer un CAP d'agent polyvalent de restauration en collectivité, prendra fin le 1^{er} novembre 2013, pourrait être recrutée sur un emploi d'avenir. L'Etat prend en charge 75% de la rémunération correspondant au SMIC, sur la base de 35 heures. Il est possible d'envisager une durée de contrat de 1 an.

Coût mensuel pour la commune : 538 euros (dont régime indemnitaire et tickets restaurant, hors cotisations)

Il est proposé aux membres du Conseil de créer ces postes selon les conditions énoncées, et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote à l'unanimité

6- APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES DE LA SEMDAS- ANNEE 2012

Olivier MOLANT expose :

Par convention de mandat en date du 10 août 2012, la Commune a confié à la SEMDAS la réorganisation des Services Administratifs et Techniques de la mairie.

Conformément aux termes de cette convention, la SEMDAS doit transmettre chaque année à la commune un compte-rendu d'activité de l'opération, en vue de son approbation.

Le document fait apparaître, entre autres :

- le bilan prévisionnel de l'opération
- les études préalables
- la rémunération du mandataire
- les dépenses déjà engagées par la collectivité

Ce document est consultable en Mairie.

Après lecture de ce compte-rendu, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer.

Le Conseil approuve ce compte rendu avec 12 voix pour et 2 abstentions.

7- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE ET DE GESTION AYTRE-ANGOULINS-LAJARNE (SIAHG)

Serge TORLINI expose :

Par délibération en date du 24 janvier 2013, la commune a été amenée à délibérer sur la représentation des communes au Comité Syndical du SIAHG AYTRE – LA JARNE – ANGOULINS.

A ce jour, les services de la Préfecture demandent que soient apportées des précisions règlementaires aux statuts du Syndicat, notamment en référence au Code Général des Collectivités Territoriales et sur le rôle du Bureau, dont le Maire fait une présentation.

Les membres du Conseil Municipal doivent se positionner sur ces propositions de modifications.

Les nouveaux statuts sont annexés à la présente.

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

Le Secrétaire de Séance,

Philippe MOUNIER

Le Maire,

Guy COURSAN